

#### ANNEXE 4 : Processus de validation de la compensation

PV du comité de compensation sur :

- les terrains : date du \_\_\_\_\_
- les constructions : date du : \_\_\_\_\_
- les cultures : date du \_\_\_\_\_
- les loyers : date du : \_\_\_\_\_
- Autres indemnités : date du \_\_\_\_\_
- Autres formes d'assistance : date du : \_\_\_\_\_

La PAP a assisté à la réunion d'information publique du : \_\_\_\_\_ La

PAP a assisté à la réunion de concertation publique du \_\_\_\_\_

La PAP a reçu la visite de la Commission d'Indemnisation du Projet du \_\_\_\_\_

Fait à ....., le .....

Signatures :

La PAP (ou  
représentant)

Le représentant de la  
Commission d'Evaluation de  
l'Indemnisation

Le Représentant de  
la Commune

Le Représentant de la  
Commission d'Indemnisation du Projet

## ANNEXE 5 : FICHE ET/OU REGISTRE DE RECLAMATION

Date : \_\_\_\_\_

Comité de plainte, Commune de ..... Dossier N° .....

# PLAINTE

Nom du plaignant : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Commune : \_\_\_\_\_

Terrain et/ou Immeuble affecté : \_\_\_\_\_

## DESCRIPTION DE LA PLAINTES :

[illegible]

A ....., le.....

Signature du plaignant/représentant

OBSERVATIONS DU COMITÉ :

[illegible]

A ....., le.....

(Signature du/de la représentant (e) du comité)

RÉPONSE DU PLAIGNANT :

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

A....., le.....

\_\_\_\_\_ Signature du plaignant

RESOLUTION

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

A ....., le.....

Signature du/de la représentant (e) du comité

Signature du plaignant/représentant

## ANNEXE 6 : Modèle de fiche individuelle de la PAP

### 1. IDENTITE DE LA PAP

Noms et prénom (s)

Références identité

Sexe

Nom du conjoint (e) ou du proche parent

N° de la PAP

Localité

### 2. COMPENSATION FINANCIERE

#### 2.1 Compensation financière pour perte de récolte

| Type de pertes                              | Mode de compensation | Superficie en ha | Coût par ha (FCFA) | Valeur |
|---------------------------------------------|----------------------|------------------|--------------------|--------|
|                                             | Espèce               |                  |                    |        |
| Valeur totale de la compensation financière |                      |                  |                    |        |

#### 2.2. Compensation financière pour perte d'arbres

| Espèces d'arbres                            | Mode de compensation (en espèce) | Nombre | Coût unitaire (FCFA) | Valeur |
|---------------------------------------------|----------------------------------|--------|----------------------|--------|
|                                             |                                  |        |                      |        |
|                                             |                                  |        |                      |        |
| Valeur totale de la compensation financière |                                  |        |                      |        |

#### 2.3 Compensation financière pour perte d'habitats et d'infrastructures connexes

| Nature                                             | Coût unitaire (FCFA) | Compensation proposée (FCFA) |
|----------------------------------------------------|----------------------|------------------------------|
|                                                    |                      |                              |
|                                                    |                      |                              |
|                                                    |                      |                              |
|                                                    |                      |                              |
| Valeur totale de la compensation financière (FCFA) |                      |                              |

Fait à ....., le .....

Signatures

La PAP (ou son représentant)

Témoin (proche parent, ou toute personne de confiance)

## ANNEXE 7 : Protocole d'entente sur la compensation financière

L'an 20... et le ..... a eu lieu  
dans la localité de ....., une négociation entre :

- d'une part, la personne affectée par le Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE) et dont l'identité suit :

|                                                |   |  |
|------------------------------------------------|---|--|
| <b>Nom et prénom (s)</b>                       | : |  |
| <b>Références identité</b>                     | : |  |
| <b>Sexe</b>                                    | : |  |
| <b>Nom du conjoint (e) ou du proche parent</b> | : |  |
| <b>Références identité</b>                     | : |  |
| <b>N° de la PAP</b>                            | : |  |
| <b>Localité</b>                                | : |  |

### 1. Compensation financière des pertes d'arbres

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

- Et d'autre part, M....., Consultant, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE).

M/Mme :

Reconnaît avoir été informé(e) et impliqué(e) dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il/elle a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment :

- l'affichage des listes des PAP ;
- Consultations publiques ;
- consultations sur les barèmes et les critères d'éligibilité ;
- recueil et traitement des réclamations.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

1. M/Mme .....accepte ainsi de céder ma (mes) parcelle (s) ;

2. M/Mme .....après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation financière ci-jointe, marque son accord sur le montant de l'évaluation des pertes en arbres et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;

3. M/Mme.....accepte que la compensation financière soit payée en espèce, comme suit

| <b>Espèces d'arbres</b>                            | <b>Mode de compensation (en espèce)</b> | <b>Nombre</b> | <b>Coût unitaire (FCFA)</b> | <b>Valeur (FCFA)</b> |
|----------------------------------------------------|-----------------------------------------|---------------|-----------------------------|----------------------|
|                                                    |                                         |               |                             |                      |
|                                                    |                                         |               |                             |                      |
| <b>Valeur totale de la compensation financière</b> |                                         |               |                             |                      |

Moi,.....confirme avoir compris l'information écrite sous cette forme, accepte le montant des compensations financières telles que indiquées dans le tableau ci-dessus et que je n'ai plus de réclamations à l'endroit du Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE) ou du gouvernement du Bénin. J'accepte de libérer le site de la zone de dans un délai de deux semaines.

## **2. Compensation financière d'habitats et d'infrastructures connexes**

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

- Et d'autre part, M....., Consultant, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte du Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE)

Cette négociation a porté sur :

- la compensation des biens affectés de : M/Mme.....
- les mesures de compensations des pertes ainsi occasionnées ;
- les modalités de règlement des compensations

M/Mme.....reconnaît avoir été informé(e) et impliqué(e) dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il/elle a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment :

- l'affichage des listes des PAP ;
- les consultations du public ;
- les consultations sur les barèmes et les critères d'éligibilité ;

- le recueil et traitement des réclamations.

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

1. M/Mme .....accepte ainsi de céder les biens ci-dessous indiqués ;

2. M/Mme .....après avoir pris connaissance de la fiche individuelle de compensation financière ci-jointe, marque son accord sur le montant de l'évaluation des pertes d'habitats et d'infrastructures connexes et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;

3. M/Mme.....accepte que la compensation financière soit payée en espèce, comme suit

| Nature | Coût unitaire (FCFA) | Compensation proposée (FCFA) |
|--------|----------------------|------------------------------|
|        |                      |                              |
|        |                      |                              |
|        | <b>Total</b>         |                              |

Moi,.....confirme avoir compris l'information écrite sous cette forme, accepte le montant des compensations financières telles que indiquées dans le tableau ci-dessus et que je n'ai plus de réclamations à l'endroit du Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE) ou du gouvernement du Bénin. J'accepte de libérer le site de la zone dans un délai de deux semaines.

### 3. Compensation financière des pertes agricole

Ayant présenté le document d'état civil dont références ci-dessus citées.

- Et d'autre part, M....., Consultant, maître d'ouvrage délégué du projet suscité agissant pour le compte Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE)

M/Mme :

Reconnaît avoir été informé(e) et impliqué(e) dans le processus d'identification et d'évaluation des biens affectés. Il/elle a ainsi participé à plusieurs réunions d'informations antérieures sur le projet, notamment :

- affichage des listes des PAP ;
- consultations publiques ;
- consultations sur les barèmes et les critères d'éligibilité ;
- recueil et traitement des réclamations :

Lors de la négociation, les parties sont parvenues aux conclusions suivantes :

1. M/Mme .....accepte ainsi de céder ma (mes) parcelle (s)

2. M/Mme .....après avoir pris connaissance de la fiche

individuelle de compensation financière ci-jointe, marque son accord sur le montant de l'évaluation des pertes de récoltes et reconnaît ainsi que les bases de compensation sont justes ;

3. M/Mme .....accepte que la compensation financière soit payée en espèce, comme suit

| Numéro des parcelles                  | Caractéristiques |            | Montant de la compensation en espèces (FCFA) |
|---------------------------------------|------------------|------------|----------------------------------------------|
|                                       | Spéculation      | Superficie |                                              |
|                                       |                  |            |                                              |
|                                       |                  |            |                                              |
|                                       |                  |            |                                              |
| Total compensations en espèces (FCFA) |                  |            |                                              |

Moi, .....confirme avoir compris l'information écrite sous cette forme, accepte le montant des compensations financières telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus et que je n'ai plus de réclamations à l'endroit du Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE) ou du gouvernement du Bénin. J'accepte de libérer le site de la zone dans un délai de deux (02) semaines.

Fait à ....., le .....

Signature

La PAP (ou son représentant)

M/Mme..... (Agissant pour le compte du Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE))

M./Mme.....

(Agissant pour le compte du Comité de gestion des plaintes/litiges)

## **Annexe 8 : Elaboration et contenu des éventuels PAR**

Les PAR doivent comporter, au minimum des informations suivantes :

### **1. Description du Projet et de ses impacts éventuels sur les terres**

#### **1.1 Description générale du Projet et identification de la zone d'intervention**

#### **1.2 Impacts. Identification :**

##### **1.2.1. De la composante ou des actions du Projet qui vont occasionner le déplacement**

##### **1.2.2. De la zone d'impact de ces composantes ou actions**

##### **1.2.3. Des alternatives envisagées pour éviter ou minimiser le déplacement**

##### **1.2.4. Les mécanismes mis en place au cours de l'exécution pour minimiser dans la mesure du possible le déplacement**

### **2. Objectifs (principaux objectifs du programme de réinstallation)**

### **3. Études socio-économiques et inventaire des personnes, des biens et des moyens d'existence affectés.**

Les conclusions des études et du recensement doivent comprendre les points suivants :

#### **3.1. Résultats d'un recensement couvrant les occupants (actuels et saisonniers) de la zone affectée, pour établir la base de la conception du programme de réinstallation et pour exclure les personnes qui prendraient d'assaut le site du Projet après le recensement et/ou la date buttoir définie (éligibilité aux bénéfices du programme de réinstallation).**

#### **3.2. Caractéristiques des ménages déplacés : description des systèmes de production, de l'organisation des ménages, comprenant les niveaux de production et de revenus issus des activités formelles et informelles, et les niveaux de vie de la population affectée.**

#### **3.3. Ampleur des pertes – totales ou partielles – de biens, et ampleur du déplacement physique et/ou économique.**

#### **3.4. Information sur les groupes ou personnes vulnérables pour lesquels des dispositions spécifiques doivent être prises.**

#### **3.5. Autres études décrivant les points suivants :**

##### **3.5.1. Inventaire des ressources naturelles communautaires utilisées par les personnes affectées.**

##### **3.5.2. Interaction sociale dans les communautés affectées, comprenant les réseaux sociaux de solidarité, et comment ils seront affectés par les activités des sous-Projets**

##### **3.5.3. Infrastructures et services publics susceptibles d'être affectés**

##### **3.5.4. Caractéristiques sociales et culturelles des communautés affectées, qui intègrent la description des institutions formelles et informelles (organisations communautaires, groupes religieux, ONG etc.), qui peuvent être associées à la stratégie de consultation et de participation à la conception des actions de réinstallation**

### **4. Contexte légal et institutionnel**

#### **4.1. Résumé des informations contenues dans le présent Cadre de Politique de Réinstallation**

#### **4.2. Particularités locales éventuelles**

#### **4.3. Spécificités locales en matière institutionnelle et organisationnelle**

##### **4.3.1. Identification des organismes responsables de la réinstallation et des ONG qui pourraient jouer un rôle lors de la mise en œuvre**

#### 4.3.2. Évaluation de la capacité institutionnelle de ces organismes et ONG

5. Éligibilité et droits à indemnisation et/ou réinstallation (sur la base des définitions et des catégories présentées dans ce Cadre de Politique de Réinstallation, définition des personnes déplacées éligibles, règles de détermination de l'éligibilité à l'indemnisation ou autre assistance à la réinstallation, dont notamment la règle de fixation de la date butoir. Cette date sera communiquée à travers des canaux tels que la Radio, la presse et visite de chefs de quartiers)

#### 6. Évaluation et compensation des pertes.

Méthodologies d'évaluation destinées à déterminer le coût intégral de remplacement, description des méthodes et niveaux de compensation prévus par la législation locale, et mesures nécessaires pour parvenir à l'indemnisation au coût intégral de remplacement

#### 7. Mesures de réinstallation

7.1. Description des mesures prévues (indemnisation et/ou réinstallation) pour une prise en compte des catégories et personnes affectées

7.2. Au besoin une sélection des sites de réinstallation, préparation des sites, et réinstallation, en incluant la description des alternatives possibles

7.3. Habitat, infrastructure, et services sociaux

7.4. Protection et gestion de l'environnement

7.5. Participation communautaire, participation des personnes affectées, participation des communautés hôtes

7.6. Intégration des réinstallés avec les populations hôtes. Mesures destinées à alléger l'impact de la réinstallation sur les communautés hôtes

7.7. Mesures spécifiques d'assistance à fournir aux personnes et groupes vulnérables

8. Procédures de gestion des plaintes et conflits. Sur la base des principes présentés dans le présent CPR, description de mécanismes simples et accessibles pour l'arbitrage et le règlement par des parties prenantes des litiges et conflits relatifs à la réinstallation.

Ces mécanismes doivent prendre en compte les recours judiciaires éventuellement possible et les mécanismes classiques connus de règlement des conflits.

9. Responsabilités organisationnelles. Le cadre organisationnel pour la mise en œuvre de la réinstallation, notamment l'identification des organismes responsables des mesures de réinstallation, les mécanismes de coordination des actions, et les mesures de renforcement de capacités, ainsi que les dispositions relatives au transfert aux autorités locales ou aux réinstallés eux-mêmes de la responsabilité des équipements ou services créés par le Projet, etc.

10. Calendrier de mise en œuvre, couvrant toutes les actions depuis la préparation jusqu'à la fin de la mise en œuvre du Projet, y compris les dates pour la mise en œuvre au profit des réinstallés des actions du Projet et des diverses formes d'assistance prévues. Le calendrier doit indiquer comment les actions de réinstallation sont liées au calendrier d'exécution de l'ensemble du Projet

11. Coût et budget : Tableaux des coûts par action pour toutes les activités prévues pour la réinstallation, y compris les provisions pour inflation, croissance de la population, et autres imprévus ; Prévisions de dépense, source de financement et mécanismes de mise à disposition des fonds.

12. Suivi et évaluation : Organisation du suivi des actions de réinstallation par l'organisme chargé de la

mise en œuvre, intervention d'agences externes pour le suivi, informations collectées, notamment indicateurs de performance et mesure des résultats, ainsi que de la participation des personnes déplacées au processus de réinstallation.

13. Annexes (TdR de la mission, PV de consultation, Accords de compensation, Acte déclaratif d'utilité publique-si applicable).

## Annexe 9 : Rapport et liste de présence de la validation nationale du CPR

|                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                                                        |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|  <p>MINISTÈRE DU CADRE DE VIE<br/>ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE<br/>REPUBLIQUE DU BENIN</p> |  <p>03 BP 4387<br/>Quartier Fidjrossé Fiyégnon<br/>Cotonou<br/>Tél. : + 229 21 90 74 63/74 64<br/>abe.info@ouv.bi</p> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

**AGENCE BENINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT**

**ATELIER DE VALIDATION DES RAPPORTS DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (CGES) ET DU CADRE DE POLITIQUE DE REINSTALLATION (CPR) DU PROJET D'AUGMENTATION DE L'ACCES A L'ELECTRICITE (P2AE)**

---

**Titre du projet : Projet d'augmentation de l'accès à l'électricité (P2AE).**  
**Promoteur : Ministère de l'Energie**

Le lundi 10 mai 2021 s'est tenu à l'INFOSEC de Cotonou, l'atelier de validation des rapports du **Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR)** du projet supra cité.

Le présent rapport d'atelier de validation s'articule autour des points suivants :

- 1- Ouverture des travaux ;
- 2- Collecte des observations écrites ;
- 3- Présentation des rapports CGES et CPR ;
- 4- Débats, synthèses des observations et suggestions ;
- 5- Avis des participants sur la validation du rapport et recommandations
- 6- Lecture et adoption du rapport de l'atelier ;
- 7- Clôture des travaux de l'atelier.

**1- Ouverture de l'atelier**

L'ouverture de l'atelier a été marquée par le mot de bienvenue ; la mise en place du présidium, la présentation des participants et l'adoption du programme de l'atelier.

a) Mot de bienvenue

Dans son mot de bienvenue, Monsieur Innocent AKPACA, cadre à l'ABE, représentant le Directeur Général, après les salutations d'usage, a remercié les participants pour leur présence effective.

b) Mise en place du présidium

Pour la conduite des travaux de la présente commission, un présidium de deux (02) membres a été ensuite, mis en place. Il est composé de :

**Président :** Monsieur Jacques-Marie BOKO (Expert en évaluation environnementale et zones humides)

**Rapporteur :** Madame Chantal BIO-AGBENGA, représentant de la Cellule Genre et Environnement (CGE) du Ministère du Plan et du Développement (MPD)



1

### c) Présentation des participants

Les participants à l'atelier se sont présentés en déclarant leurs identités et leurs structures de provenance. A l'issue de cette présentation, le point des structures et personnes ressources se présente comme suit :

- **Structures administratives et techniques :**
  - ✓ l'Agence Béninoise d'Electrification Rurale et de Maitrise d'Energie
  - ✓ Société Béninoise d'Energie Electrique
  - ✓ Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère du Plan et du Développement
  - ✓ Direction Générale de l'Environnement et du Climat
  - ✓ Direction Générale des Eaux, Forêts et Chasse
  - ✓ Agence Nationale du Domaine et du Foncier
  - ✓ Ecole Polytechnique d'Abomey Calavi (EPAC)
  - ✓ Pro-Environnement
- **Personnes ressources:**
  - ✓ Alfred DJIKPE (Expert en évaluation environnementale et en Ressources Energétiques)
  - ✓ Olivier BALLO GUEDE représentant de Guy WOKOU (Expert en évaluation environnementale)
  - ✓ Jacques-Marie BOKO (Expert en évaluation environnementale et zones humides)
  - ✓ Nicolas AKOTCHAYE (Sociologue)

Etaient absents :

- ✓ Autorité de Régulation de l'Electricité
- ✓ Direction Générale du Budget (MEF)
- ✓ Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale
- ✓ Direction de la Programmation et de la Prospective du Ministère de l'Energie
- ✓ Jean DOSSOUMOU (expert en évaluation environnementale)

La liste des participants est annexée au présent rapport.

### d) Adoption du programme de l'atelier

Le programme proposé aux participants a été adopté sans amendements mais dans sa mise en œuvre, il a subi des modifications.

### 2- Collecte des observations écrites des membres de la commission

A la demande du Président du présidium, les observations écrites des membres de la commission ont été collectées puis les consultants ont été invités, à tour de rôle, à présenter les rapports respectivement du CGES et du CPR.

### 3- Présentation des rapports CGES et CPR

#### a) Présentation du rapport provisoire du CGES

Ce rapport présenté par Monsieur Marc A. IDJI s'est articulé autour des points clés ci-après :



- présentation de la végétation, de la flore et de la faune limitée, ne couvrant pas l'ensemble du territoire national. De plus les noms scientifiques des espèces sont mal écrits (se référer au document intitulé « liste rouge du Bénin ») ;
- omission du plan cadre de gestion environnemental et social (PCGES).
- confusion des cadres légal, réglementaire et institutionnel ;
- confusion des impacts et des risques au niveau de l'analyse des risques.

#### b) Observations sur le CPR

Les observations de forme sur le CPR sont :

- des erreurs d'orthographe, de grammaire et de formulation ;
- non clarté des cartes et des figures (mettre les cartes sur une seule page et les agrandir).

Les observations de fonds sur le CPR concernent :

- le mécanisme de gestion des plaintes n'est pas structuré et décliné au niveau local ;
- les coûts des arbres fruitiers à caractère naturel ne sont pas présentés ;
- certains acteurs institutionnels comme le ministère des infrastructures et des transports, le ministre en charge de la culture sont omis ;
- les méthodes d'évaluation et d'indemnisation des PAP sont limitées et ne prennent pas en compte tous les cas possibles ;
- la liste des espèces d'arbre à évaluer est très limitée.

Les observations écrites des participants en annexes au présent rapport donnent plus de détails sur leur contenu et les pages concernées du document de même que sur les suggestions et recommandations pour leur prise en compte.

#### 5- Avis des participants sur la validation du rapport et recommandations

Après l'examen des rapports CGES et CPR, les membres de la commission ont exprimé leur avis sur la validation des deux (02) rapports. Au vu des avis exprimés, **les rapports du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du Projet d'augmentation de l'accès à l'électricité (P2AE), sont validés sous réserve de la prise en compte des observations et recommandations.**

Les recommandations formulées par l'atelier sont les suivantes :

##### ❖ CGES

- catégoriser les travaux qui pourront faire objet d'étude d'impact simplifiée et ceux qui pourront faire l'objet d'étude d'impact environnemental approfondie ;
- identifier les besoins en renforcements de capacité des acteurs institutionnels ;
- parler de la gestion des déchets pendant les phases de construction et d'exploitation ;
- faire mention de la largeur des emprises conformément à l'arrêté interministériel n°014/MIC/MCVDD/ME/DC/SGM/DGRE/013SGG20 portant délimitation des emprises au droit de passage, aux couloirs d'exclusion des lignes électriques au Bénin du 04 novembre 2020.

❖ CPR

- prévoir un mécanisme de prise en compte de l'aspect genre ;
- revoir les méthodes d'évaluation des bâtiments et d'indemnisation des PAP (revoir la formule pour tenir compte de l'état des bâtiments et recourir aux aspects spécifiques évoqués par l'ANDF) ;
- faire une présentation des coûts par intervalle sur la base d'une analyse de coût ;
- compléter le tableau portant sur les espèces d'arbre à indemniser.

**6- Présentation, amendement et adoption du rapport de l'atelier**

Le rapport général de l'atelier a été présenté et adopté, après amendements, à l'unanimité des membres de la commission.

**7- Clôture de l'atelier**

Le Président du Présidium a procédé à la clôture de l'atelier. A cette occasion, il a remercié les participants pour leur assiduité et leurs contributions aux travaux. Il a ensuite invité les consultants à prendre en compte toutes les observations et recommandations dans les rapports finaux.

Fait à Cotonou, le 10 mai 2021

Le Président



Jacques-Marie BOKO

La Rapporteure



Chantal BIO-AGBENGA



MINISTÈRE DU CADRE DE VIE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
REPUBLIQUE DU BENIN

AGENCE BÉNINOISE POUR L'ENVIRONNEMENT

Atelier de validation des rapports du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) et du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Électricité (P2AE)

Cotonou, INFOSEC, Lundi 10 mai 2021

LISTE DE PRÉSENCE

| N° | NOM ET PRENOMS        | SEXE |   | STRUCTURE<br>#ONCTION                  | ADRESSE E-<br>MAIL/CONTACTS      | SIGNATURES |
|----|-----------------------|------|---|----------------------------------------|----------------------------------|------------|
|    |                       | M    | F |                                        |                                  |            |
| 1  | AKETCHAYE Alice       | X    |   | Société<br>Houma-Gaou                  | 66326022<br>maboudouga@ymail.com |            |
| 2  | HEDGRETAN Georges     | X    |   | Région<br>Benin-Nord                   | 66024977<br>hgedretan@orange.cm  |            |
| 3  | ADJAHOSOU Sédou       |      | X | Centre de<br>recherche / Environnement | 66679082<br>adjahosou@orange.cm  |            |
| 4  | BIO-AGBENIGH Eustache | X    |   | CGE/HPD/<br>Cotonou                    | 94875036<br>eustache@orange.cm   |            |



(0) 00 4187  
Quartier Résidentiel  
Cotonou  
Tél : +229 21 86 14 63/74/64  
ben-af@orange.cm

| N° | NOM ET PRENOMS           | SEXE |   | STRUCTURE<br>FONCTION/<br>RÉFÉRENCE       | ADRESSE E-<br>MAIL/CONTACTS          | SIGNATURES |
|----|--------------------------|------|---|-------------------------------------------|--------------------------------------|------------|
|    |                          | M    | F |                                           |                                      |            |
| 1  | HERNANDEZ Alexander      | X    |   | DECEP/Ingeniería de Software<br>972133942 | alexander.hernandez@decep.com        |            |
| 2  | BOLLO Yacques-Marie      | X    |   | EXPAT/Architecte<br>978452108021169       | ym.bollo@decep.com                   |            |
| 3  | BRUNO G. de la Cruz      |      |   | Training Manager<br>Ph. Calais            | bruno.g@decep.com                    |            |
| 4  | OSQUINATÉ Romane         | X    |   | Consultant<br>CPE                         | osquinat@decep.com<br>97478169       |            |
| 5  | TIANDE B. Gratia         | X    |   | SEEF/Coordinateur<br>972727288            | gratia.tiande@decep.com<br>972554488 |            |
| 6  | BRUNSON Riva Salomon     | X    |   | Adressé Front-End<br>CPE                  | brunson@decep.com<br>66423571        |            |
| 7  | IBSI Adilouf Marc        | X    |   | Coordinateur en<br>Administration de C&S  | marc.ibsi@decep.com<br>97935968      |            |
| 8  | (M) Eglew G.             | X    |   | MAR/Marketing<br>EXPAT/EEG                | eglew@decep.com<br>97233178          |            |
| 9  | ASIKR- WHEA              | X    |   | PR/Physique<br>974228147                  | asikr@decep.com<br>974228147         |            |
| 10 | SEMOUNI Gontar Guy-Elvis | X    |   | Engineering<br>974228147                  | gontar@decep.com<br>974228147        |            |

| N° | NOM ET PRENOMS        | SEXE |   | STRUCTURE<br>(FONCTION) | ADRESSE E-<br>MAIL/CONTACTS          | SIGNATURES                                                                            |
|----|-----------------------|------|---|-------------------------|--------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
|    |                       | M    | F |                         |                                      |                                                                                       |
| 15 | CLAUDE ADAMIA         | X    |   | ABERME<br>Colonat       | notafide@gmail.com<br>7549 3045      |  |
| 16 | DAYATO GOMEZ Aulane   |      | X | Stagaire ABE            | dayatlano93@gmail.com<br>96 34 11 11 |  |
| 17 | HUEMITON HOU Hichoung | X    |   | Stagaire HBE            | Huemitonhou@gmail.com<br>68 15 15 54 |  |
| 18 | Imoecul APPACHA       | X    |   | ABE/ESIGES              | 95029445                             |   |
| 19 |                       |      |   |                         |                                      |                                                                                       |
| 20 |                       |      |   |                         |                                      |                                                                                       |
| 21 |                       |      |   |                         |                                      |                                                                                       |
| 22 |                       |      |   |                         |                                      |                                                                                       |
| 23 |                       |      |   |                         |                                      |                                                                                       |
| 24 |                       |      |   |                         |                                      |                                                                                       |
| 25 |                       |      |   |                         |                                      |                                                                                       |

## Table des matières

|                                                                                                     |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Liste des tableaux.....                                                                             | 4  |
| Liste des figures .....                                                                             | 4  |
| Liste des sigles et acronymes .....                                                                 | 5  |
| Résumé exécutif .....                                                                               | 8  |
| Executive Summary .....                                                                             | 20 |
| 1. INTRODUCTION .....                                                                               | 32 |
| 2.BREVE PRESENTATION DU PROJET ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE UTILISEE .....                            | 33 |
| 2.1. Présentation du P2AE .....                                                                     | 33 |
| 2.2. Démarche méthodologique de conduite de l'étude .....                                           | 36 |
| 3.1. Objectifs du CPR .....                                                                         | 38 |
| 3.2. Champ d'application du CPR.....                                                                | 38 |
| 4. BRÈVE DESCRIPTION DES ZONES D'INTERVENTIONS DU P2AE .....                                        | 40 |
| 4.1. Situation géographique.....                                                                    | 40 |
| 4.2. Enjeux sociaux, économiques et politiques dans les départements d'accueil du Projet .....      | 41 |
| 4.3.3. Risques liés aux VBG .....                                                                   | 42 |
| 4.5. Situation énergétique nationale .....                                                          | 45 |
| 5. ANALYSE DES IMPACTS POTENTIELS DU PROJET .....                                                   | 47 |
| 5.1. Impacts sociaux négatifs potentiels .....                                                      | 47 |
| 5.2. Impacts sociaux positifs potentiels .....                                                      | 48 |
| 6. DESCRIPTION DES CADRES POLITIQUE, JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE LA RÉINSTALLATION .....         | 50 |
| 6.1. Cadre politique de la réinstallation .....                                                     | 50 |
| 6.1.1. Livre blanc de politique foncière .....                                                      | 50 |
| 6.1.2. Nouvelles réformes promues par l'État à travers son Programme d'Action du Gouvernement ..... | 50 |
| 6.2. Cadre juridique de la réinstallation .....                                                     | 50 |
| 6.2.1- Cadre légal national .....                                                                   | 50 |
| 6.2.1.1. La constitution de la République du Bénin .....                                            | 50 |
| 6.2.1.2. Le Code Foncier et Domanial (CFD) béninois .....                                           | 51 |
| 6.2.1.2.1-Les principes clés du CFD (titre I du CFD) .....                                          | 51 |
| 6.2.1.2.2- Le champ d'application du CFD .....                                                      | 51 |

|                                                                                                                                                                          |           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| 6.2.1.2.3- Caractéristiques du régime foncier et domanial du Bénin .....                                                                                                 | 52        |
| 6.2.1.2.4- L'expropriation pour cause d'Utilité Publique (EUP).....                                                                                                      | 52        |
| 6.2.1.2.5- Des conditions et de la compétence d'expropriation.....                                                                                                       | 52        |
| 6.2.1.2.6- De la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique .....                                                                                           | 53        |
| 6.2.1.2.7- La procédure urgente d'expropriation.....                                                                                                                     | 54        |
| 6.2.2- Le cadre réglementaire .....                                                                                                                                      | 55        |
| 6.2.2.1-Les textes d'application du CFD .....                                                                                                                            | 55        |
| 6.2.1.3. La loi-cadre sur l'Environnement.....                                                                                                                           | 56        |
| 6.2.2.2- Le décret 2017-332-ABE portant procédure d'Évaluation Environnementale au Bénin ....                                                                            | 56        |
| 6.3-Exigences de la Banque mondiale en matière de réinstallation involontaire .....                                                                                      | 56        |
| 6.3.1. Exigences de la Norme Environnementale et Sociale 5 (NES 5) .....                                                                                                 | 56        |
| 6.3.1.1. Critères d'admissibilité .....                                                                                                                                  | 57        |
| 6.3.1.2. Conception de Projet.....                                                                                                                                       | 57        |
| 6.3.1.3. Indemnisation et avantages pour les personnes touchées .....                                                                                                    | 57        |
| 6.3.1.4- Principes guide du processus de réinstallation .....                                                                                                            | 58        |
| 6.4- Comparaison entre la Norme Environnementale et Sociale 5 (NES 5) de la Banque mondiale et la procédure d'expropriation pour cause d'utilité publique du Bénin ..... | 58        |
| 6.5 Cadre institutionnel de la réinstallation.....                                                                                                                       | 66        |
| 6.5.1. Description du cadre institutionnel de la réinstallation .....                                                                                                    | 66        |
| 6.5.2 Évaluation des capacités des acteurs institutionnels .....                                                                                                         | 67        |
| <b>7. PROCEDURE DE PREPARATION, REVUE ET APPROBATION DES EVENTUELS PLANS D'ACTION DE REINSTALLATION (PAR).....</b>                                                       | <b>69</b> |
| 7.1. Sélection des sous-Projets .....                                                                                                                                    | 69        |
| 7.2. Elaboration et validation des TDR des éventuels PAR.....                                                                                                            | 69        |
| 7.3. Recrutement du consultant .....                                                                                                                                     | 69        |
| 7.4. Elaboration des PAR .....                                                                                                                                           | 70        |
| 7.4.1. Axes clés du processus de préparation des PAR et acteurs impliqués .....                                                                                          | 70        |
| 7.4.2. Acteurs et rôle dans la mise en œuvre des PAR .....                                                                                                               | 71        |
| 7.5 Approbation et publication des PAR .....                                                                                                                             | 72        |
| 7.6. Stratégies de communication .....                                                                                                                                   | 73        |
| 7.7. Plan de communication .....                                                                                                                                         | 73        |
| <b>8. CRITÈRES D'ELIGIBILITE DES PERSONNES AFFECTEES A LA COMPENSATION ET AUX INDEMNISATIONS.....</b>                                                                    | <b>75</b> |

|                                                                                                                             |     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 8.1. Définition des critères et identification des différentes catégories de PAP du P2AE .....                              | 75  |
| 8.2. Date limite (date butoir) d'éligibilité à la compensation .....                                                        | 75  |
| 8.3. Catégories de Personnes éligibles et droits à la compensation .....                                                    | 76  |
| 8.3.1. Matrice d'éligibilité à la compensation .....                                                                        | 76  |
| 8.4. Principes d'indemnisation et de compensation.....                                                                      | 79  |
| 8.5. Types de pertes .....                                                                                                  | 79  |
| 8.6. Formes de compensation .....                                                                                           | 80  |
| 8.7. Méthodes de détermination des compensations et indemnisations.....                                                     | 81  |
| 8.7.1. Méthode d'évaluation des pertes des terres .....                                                                     | 81  |
| 8.7.2. Méthode d'évaluation des pertes de bâtis.....                                                                        | 81  |
| 8.7.3. Méthode d'évaluation des pertes des pieds d'arbres.....                                                              | 81  |
| 8.7.4. Méthode d'évaluation des pertes subies sur les biens privés.....                                                     | 82  |
| 8.7.5. Méthode d'évaluation des pertes de revenus .....                                                                     | 82  |
| 8.7.6. Prise en charge des sites culturels et/ou sacrés .....                                                               | 82  |
| 8.8. Mécanisme de paiement des indemnisations lors de la mise en œuvre des PAR.....                                         | 83  |
| 9. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DE LA REINSTALLATION .....                                                     | 84  |
| 10.MECANISME DE GESTION DES PLAINTES (MGP) DU P2AE.....                                                                     | 85  |
| 10.1. Types de plaintes.....                                                                                                | 85  |
| 10.2. Etapes, procédures et instances de gestion des Plaintes du P2AE.....                                                  | 85  |
| 10.3. Actions d'opérationnalisation du MGP .....                                                                            | 88  |
| 10.4. Recours à la justice .....                                                                                            | 90  |
| 11. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU CPR .....                                                         | 91  |
| 11.1. Cadre institutionnel de la réinstallation.....                                                                        | 91  |
| 11.2. Dispositif organisationnel.....                                                                                       | 92  |
| 12. CONSULTATION ET PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES .....                                                               | 96  |
| 12.1. Identification et analyse des parties prenantes .....                                                                 | 96  |
| 12.1.1. Parties prenantes potentielles.....                                                                                 | 96  |
| 12.1.2. Parties prenantes susceptibles d'être affectées (PAP) par le Projet.....                                            | 96  |
| 12.1.3. Personnes ou groupes défavorisés ou vulnérables.....                                                                | 97  |
| 12.2. Brève description des activités de consultation et de participation durant la mission de<br>préparation du P2AE ..... | 97  |
| 13. CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE DU PROCESSUS DE REINSTALLATION.....                                                         | 100 |
| 14. DISPOSITIONS DE SUIVI-EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE DU CPR.....                                                        | 105 |

|       |                                                                                                                                                                      |     |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|
| 14.1. | Évaluation de la mise en œuvre du PAR .....                                                                                                                          | 107 |
| 14.2. | Activités de renforcement de capacités des acteurs responsables de la mise en œuvre des PAR du Projet.....                                                           | 108 |
| 15.   | BUDGET ESTIMATIF ET SOURCES DE FINANCEMENT .....                                                                                                                     | 109 |
|       | CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS .....                                                                                                                                  | 111 |
|       | BIBLIOGRAPHIE .....                                                                                                                                                  | 112 |
|       | ANNEXES .....                                                                                                                                                        | 114 |
|       | ANNEXE 1 : DETAIL DES CONSULTATIONS MENEES .....                                                                                                                     | 115 |
|       | ANNEXE 2 : Termes de Référence (TdR) du Cadre de Politique de Réinstallation des Populations (CPRP) du Projet d'Augmentation de l'Accès à l'Electricité (P2AE) ..... | 235 |
|       | ANNEXE 3 : Formulaire de sélection sociale .....                                                                                                                     | 244 |
|       | ANNEXE 4 : Processus de validation de la compensation.....                                                                                                           | 253 |
|       | ANNEXE 5 : FICHE ET/OU REGISTRE DE RECLAMATION .....                                                                                                                 | 254 |
|       | ANNEXE 6 : Modèle de fiche individuelle de la PAP .....                                                                                                              | 256 |
|       | ANNEXE 7 : Protocole d'entente sur la compensation financière.....                                                                                                   | 258 |
|       | Annexe 8 : Elaboration et contenu des éventuels PAR .....                                                                                                            | 262 |